

# Rapport annuel 2022



# Sommaire

Message du Conseil d'administration	3
Chiffres clés 2022	5
La CPEV en 2022	6
Effectifs et prestations	
Placements et performance	
Degré de couverture	
Parc immobilier	
Gouvernance	13
Développement durable	14

# Message du Conseil d'administration

En avril 2022, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé la mise à jour quinquennale du plan de financement de la CPEV. Elle a ainsi validé la décision du Conseil d'administration de ne pas baisser les prestations promises aux assurés actifs avant 2025, grâce notamment à la très bonne performance des placements en 2021. Pour autant, l'ouvrage a été remis très vite sur le métier, l'actualité internationale ne laissant aucun répit, bien au contraire. Il s'agit désormais d'évaluer les capacités de notre institution de prévoyance, en particulier de ses placements, de faire face à des changements importants, tels que le retour de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et une tendance négative des marchés boursiers.

En matière de gestion de fortune, rien n'est jamais acquis. Alors que la CPEV a débuté l'exercice écoulé en position relativement confortable, la déflagration de la guerre en Ukraine est venue renforcer une inflation dont on se demandait déjà si elle allait s'installer durablement. Et la hausse des taux d'intérêt par les banques centrales, qui en soi paraît une bonne nouvelle pour la performance des placements à moyen terme, a causé en premier lieu une baisse des marchés boursiers, en perte de confiance.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a procédé, avec le concours éclairé de Retraites Populaires, gérante de notre Caisse, et de spécialistes externes, au réexamen périodique de l'allocation stratégique de nos avoirs, d'une part, et des rendements qu'on pouvait espérer en tirer à l'avenir, d'autre part. Si certains ajustements ont été effectués, l'orientation reste la même, avec le choix d'une grande diversité des types de placements et donc une répartition des risques encourus. En ce sens, la part notable d'investissements de la CPEV en immeubles et en infrastructures procure des rendements stables, qui atténuent la baisse globale des résultats dues aux turbulences boursières récentes.

C'est pourquoi, au terme de cet exercice qui n'en demeure pas moins négatif, la CPEV respecte le chemin de recapitalisation qui lui a été tracé jusqu'en 2052. L'essentiel de la réserve de fluctuation de valeur constituée a été utilisée fin 2022 afin de compenser les pertes de l'année. L'équilibre recherché pour le financement des prestations est atteint, mais il est fragile. Il convient de mesurer l'impact des nouvelles perspectives de nos placements sur la couverture future de ces prestations. Les engagements à long terme auxquels celles-ci correspondent sont eux-mêmes réévalués régulièrement par l'expert de la Caisse et la gérante, en fonction de l'évolution de paramètres actuariels tels que la longévité.

Aujourd'hui, on doit porter une attention soutenue à l'inflation et à la perte de pouvoir d'achat qui en résulte pour nos rentiers. Dans son premier plan de financement établi en 2013 suivant le nouveau droit fédéral gouvernant les institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle, la CPEV n'a pas été dotée d'une part de cotisation ni d'une mise de fonds initiales destinées à alimenter l'indexation des rentes. Il est vrai que dans un plan d'assurance qui dépasse les seuils du minimum LPP, l'indexation des rentes n'est pas imposée par la loi. Cela étant, le sort des rentiers, alors qu'ils ne sont précisément plus guère en mesure de réagir à cette perte de pouvoir d'achat par l'acquisition de nouveaux revenus, reste une préoccupation du Conseil d'administration dans le cadre de ses réflexions.

Rappelons-le, notre organe assume la tâche de fixer les prestations dans un cadre de financement déterminé. Aujourd'hui, l'indexation des rentes (dont les modalités restent à définir) ne pourrait être assurée dans ce cadre sans un apport financier externe et/ou une incidence sur les prestations assurées.

Au-delà de l'indexation des rentes, l'objectif du Conseil d'administration consiste à donner aux représentants des employeurs et à ceux des assurés une image aussi parlante que fidèle de l'état actuel de la CPEV. Nous souhaitons donc que tous les intéressés aient pleine conscience de ce qui se dessine dans le futur, afin d'en tirer à temps toutes les conséquences pour les prochaines échéances. Il s'agit donc que les différentes parties prenantes soient orientées dès cet été, afin que les mesures nécessaires puissent être déterminées d'ici à la fin de l'année 2023.

2024 sera consacrée aux travaux de concrétisation afin d'être pris en considération dans une adaptation du plan de financement de notre Caisse de pensions au 1er janvier 2025.

Plus couramment, une information sur la marche de la CPEV doit être donnée à tous les assurés. Hormis le présent rapport annuel, nous communiquons régulièrement par divers canaux tels que le site Internet et notre newsletter. Nous mettons notamment un accent sur les aspects d'investissements responsables (ESG). Nous avons par exemple diffusé récemment notre décision d'accélérer le rythme des rénovations énergétiques du parc immobilier, en doublant le budget qui leur est dédié. Cela constitue une démarche ambitieuse, car il faut pouvoir disposer des acteurs-clés, très recherchés de nos jours, à chaque étape du processus, qu'il s'agisse de la conception du projet, de l'avancement de la procédure d'autorisation ou de l'exécution du projet elle-même.

A un niveau plus personnel, il est crucial de renseigner les assurés sur leur prévoyance et de les mettre ainsi en mesure de prendre d'éventuelles décisions (modification du taux d'activité, rachat, éventuellement versement anticipé pour acquisition de la propriété foncière, etc.). La gérante a développé pour la CPEV un Espace personnel numérique, qui emporte un grand succès et dont les fonctionnalités sont en plein développement. Ce portail permet aujourd'hui un accès de plus en plus aisé aux informations individuelles. A l'avenir, on pourra aussi procéder à des opérations en ligne ayant un effet concret sur la structure de sa propre prévoyance. A cet égard également, notre Caisse de pensions vit avec son temps.

En conclusion, pour la CPEV comme pour les autres acteurs du deuxième pilier, les défis ne manquent pas. Mais force est de constater que dans le passé récent, on a pu concevoir des solutions propres à régler les situations délicates qui se sont présentées. Le Conseil d'administration œuvre sans relâche afin que les nouveaux défis trouvent une réponse adéquate, en faveur de tous les assurés de notre Caisse de pensions.

Pour le Conseil d'administration,

**Michèle Mottu Stella, Présidente**

**Yves Froidevaux, Vice-président**

# Chiffres clés 2022

---

68,6

Degré de couverture (%)

---

-7,5

Performance nette (%)

---

2,5

Taux technique (%)  
(2,0% en tenant compte des provisions)

---

14,3 Mia

Fortune au bilan (CHF)

---

40'833

Assuré-e-s actifs-ves

---

21'248

Pensionné-e-s

---

1,92

Ratio actifs/pensionnés

---

4,4

Niveau de la réserve de fluctuation de valeur  
(en % de l'objectif fixé)

---

# La CPEV en 2022

## Effectifs et prestations

### Evolution des effectifs

A fin 2022, la CPEV compte un total de 62'081 membres. La majorité des assurés actifs est employée par l'Etat de Vaud, y compris les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne. Au total, le personnel de 15 employeurs est affilié à la Caisse.

Durant l'année écoulée, la progression des assurés actifs a été de 900 personnes, soit de 2,25% par rapport à 2021. Le nombre de pensionnés a pour sa part augmenté de 869 personnes (+ 4,26%). L'effectif des pensionnés est composé principalement de 68,30% de retraités.

[Le mouvements des membres par effectif est détaillé au point 2 des comptes annuels.](#)

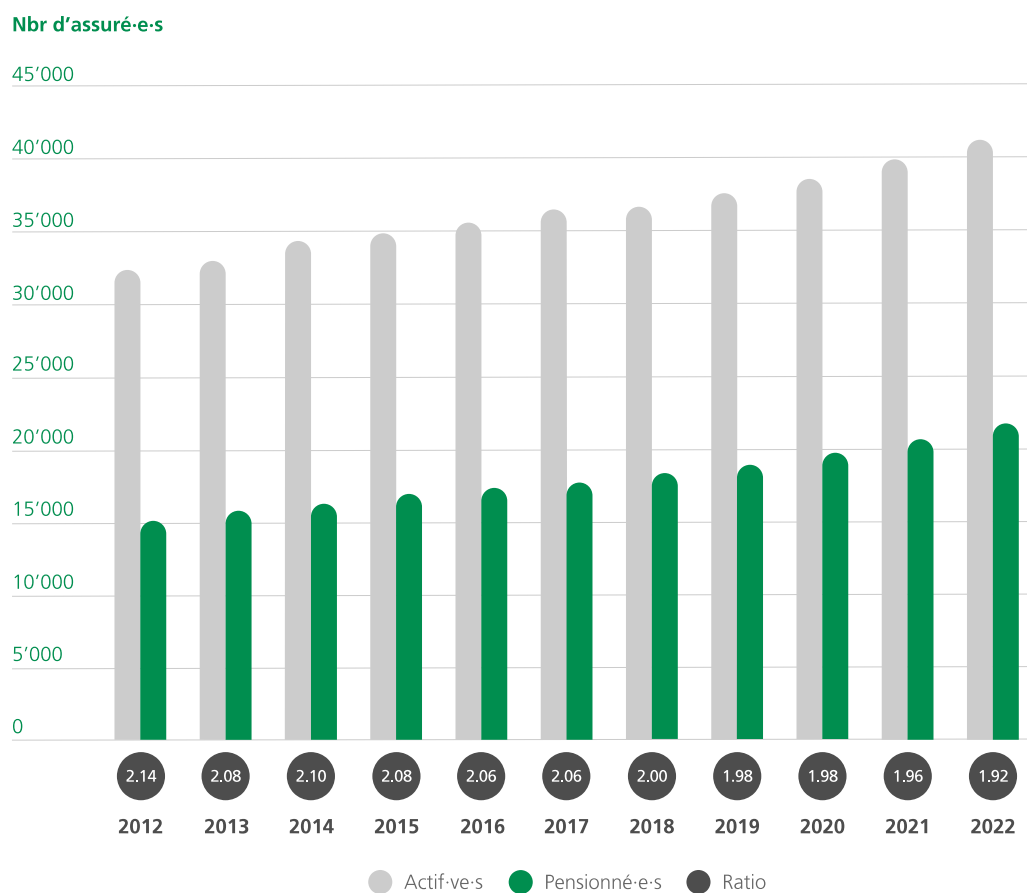
Les âges moyens des assurés actifs et des pensionnés sont stables par rapport aux années précédentes. En 2022, l'âge moyen des assurés actifs atteint 43 ans et 8 mois (2021 : 43 ans et 9 mois). A noter que la majorité des bénéficiaires de rente de retraite sont aujourd'hui âgés de plus de 71 ans et 7 mois.

En ce qui concerne l'âge moyen de départ à la retraite, il diminue de 2 mois par rapport à 2021 pour passer à 62 ans et 7 mois à fin 2022. En dix ans, cet âge a progressé de 9 mois.

Effectifs au 1er janvier 2023	Actif-ve-s	Pensionné-e-s
Femme	26'137	12'424
Homme	14'696	7'424
Enfant	/	1'400
Total	40'833	21'248
Nombre total d'assuré-e-s		<b>62'081</b>

## Ratio actifs/pensionnés

Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés (rapport entre le nombre d'assurés actifs et le nombre de pensionnés) a tendance à diminuer ces dernières années. A fin 2022, il reste en dessous de deux assurés actifs pour un pensionné pour se monter à 1,92.



## Prestations et ressources

Les ressources totales pour l'année 2022 s'élèvent CHF 962,4 millions, soit 28,1 millions de plus par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique en partie par une hausse des apports de libres passages des assurés entrants et des rachats volontaires. A noter que les ressources sont composées principalement des cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 721,5 millions).

La Caisse a versé CHF 712,6 millions de rentes. Les rentes de retraite représentent 78,2 % de ce total. En parallèle aux rentes, la Caisse a également versé CHF 303,5 millions de prestations sous forme de capital. La majorité de ces versements représentent les prestations de libre passage des assurés sortants. Au total, l'ensemble des prestations fournies par la CPEV durant l'année écoulée s'élèvent à CHF 1'016,2 millions.

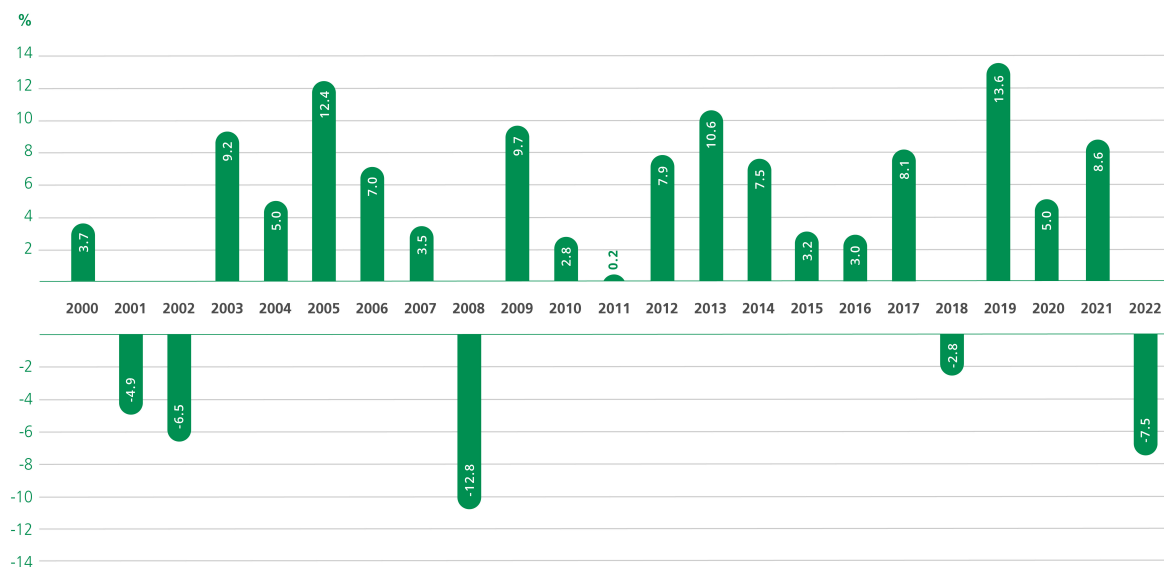
Plus de détails figurent dans les comptes annuels, rubrique Compte d'exploitation.

# Placements et performance

## Performance 2022

La CPEV affiche une performance globale nette de **-7,5%** (8,6 % en 2021), principalement en raison de la baisse parallèle des actions et des obligations. La diversification de l'allocation stratégique dans des actifs moins liquides, tels que l'immobilier direct, les prêts hypothécaires, l'or physique traçable ainsi que les placements privés, a permis d'atténuer la baisse.

## Evolution de la performance



Période	Moyenne géométrique
2003-2022	4,5%
2002-2021	4,6%
2001-2020	3,9%
2000-2019	3,8%

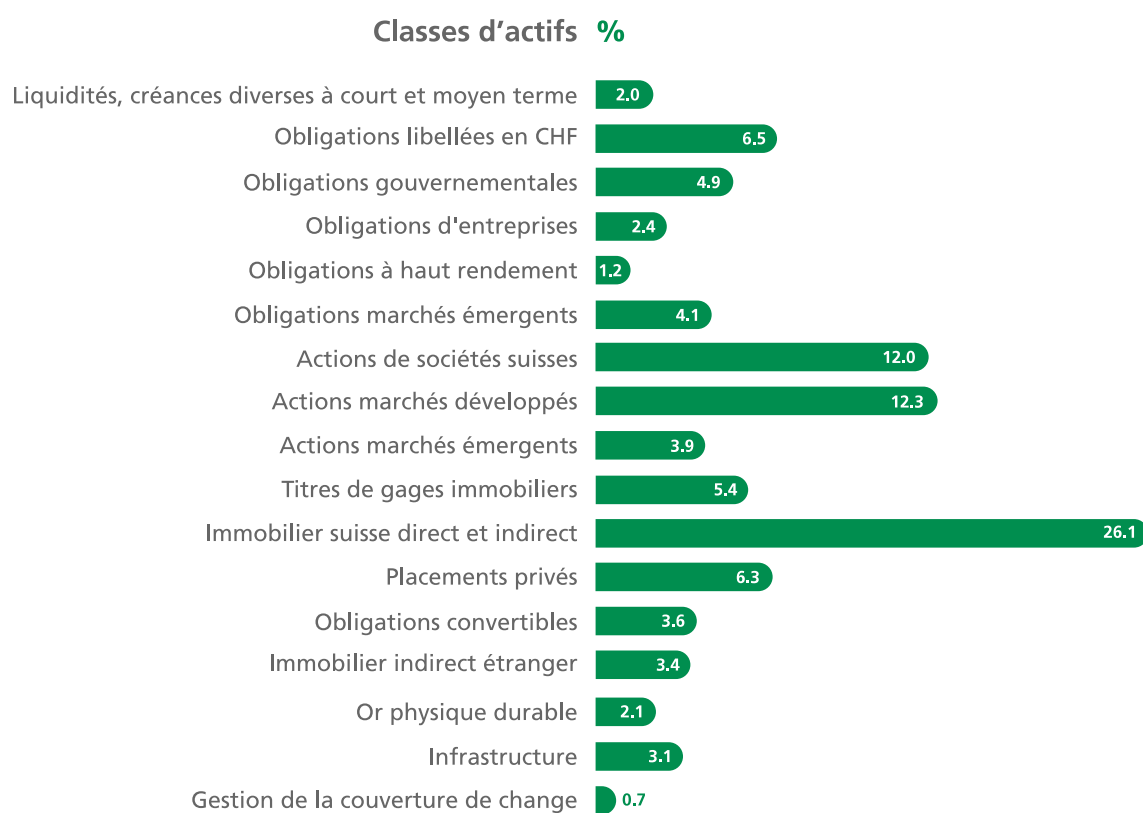
## Allocation d'actifs

Le portefeuille de placements de la CPEV comprend des investissements répartis dans plusieurs classes d'actifs avec un objectif de diversification optimale. Le choix des investissements est défini par le Conseil d'administration qui tient compte, pour mener à bien sa mission, du risque, des contraintes légales et du besoin de rendement de la Caisse.

L'allocation stratégique a été modifiée à la fin de l'année 2022 avec une séparation des actions suisses et étrangères des pays développés entre grandes et petites/moyennes capitalisations et quelques ajustements dans les poids des différentes classes d'actifs.

[Plus d'explications relatives aux placements disponibles au point 6 des comptes annuels.](#)

## Allocation d'actifs effective au 31 décembre 2022



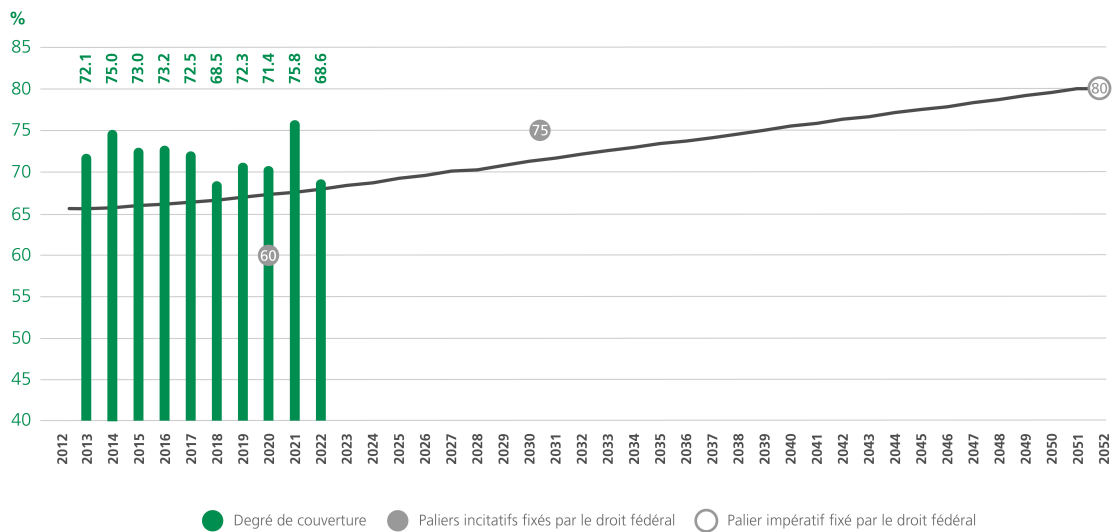
# Degré de couverture

## Degré de couverture à fin 2022

La législation fédérale impose d'atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici à 2052. Pour y parvenir, la Caisse suit un chemin de recapitalisation qui définit des paliers intermédiaires à réaliser par année. A fin 2022, le degré de couverture enregistré est de 68,6 %, soit au-dessus des 68,0 % fixés pour l'année écoulée par le chemin de recapitalisation.

Des précisions figurent au point 5.9 des comptes annuels.

## Evolution du degré de couverture



# Parc immobilier

## Evolution du patrimoine

L'année 2022 a été marquée par le conflit en Ukraine. Cumulées à d'autres facteurs, ces tensions géopolitiques ont contribué à accélérer des déséquilibres économiques au niveau mondial, que ce soit par le retour de l'inflation, la hausse brutale du prix des matières premières, notamment énergétiques, ainsi que la pénurie de différents composants et matériaux.

En ce qui concerne l'immobilier suisse, l'immigration, le ralentissement de la construction et la hausse des taux hypothécaires renforcent la pénurie de logement locatif, en particulier dans le canton de Vaud où le taux de logements vacants atteint 1,1% au 1er juin 2022 selon l'OFS.

Dans ce contexte, le parc immobilier direct suisse de l'institution a pleinement tenu son rôle de valeur refuge permettant de dégager une performance positive de 6,05 % avec un taux de vacance inférieur au marché.

La Caisse a maintenu ses investissements dans le patrimoine existant, avec une politique d'entretien active et responsable, ainsi que la réhabilitation de 5 bâtiments. Ces rénovations ont permis en outre de créer une quarantaine de logements supplémentaires par densification (aménagement des combles ou surélévation).

En 2022, la CPEV a augmenté son offre locative de 181 logements par l'acquisition de quatre immeubles à Lancy, Prilly, St-Livre et Renens. Une offre renforcée par la mise en valeur des immeubles Eglantines à Morges, avec 91 nouveaux logements.

## Patrimoine de la CPEV en 2022

---

291

Immeubles

---

8'613

Appartements

---

0,44

Taux de logements disponibles (%)

---

338

Nouveaux appartements intégrés au parc

---

# Coup de projecteur - Rénovation d'une immeuble à Lausanne

## Une rénovation afin de diminuer l'impact énergétique et améliorer le confort

Ce bâtiment à Lausanne (Montelly 27), datant de 1978, était un gros consommateur énergétique. La Division immobilier de Retraites Populaires a étudié et a réalisé cette réhabilitation selon le règlement de la Ville de Lausanne, dans un objectif de diminuer son impact énergétique et environnemental. Profitant du projet ainsi que d'un droit à bâtir existant, les surfaces locatives ont été augmentée de plus de 450m<sup>2</sup> et la parcelle a été ainsi densifiée.

## Réduction de la consommation énergétique

La réhabilitation de l'immeuble a permis de réduire drastiquement la consommation en énergie fossile du bâti existant. Les travaux sur l'enveloppe et le raccordement au chauffage à distance ont diminué la consommation de 80%, soit de 550 à 100 mégajoule/m<sup>2</sup>. La combinaison de ces deux axes d'action représente une réduction de l'ordre 55 tonnes de CO<sub>2</sub> en moyenne par an.

## Accessible et respectueux de l'environnement

La surélévation des deux niveaux à la mansarde a été entièrement réalisée en bois. Les accès à la mobilité réduite a également été pris en compte dès l'accès à la parcelle jusqu'aux terrasses des 2 nouveaux attiques. Ce degré de rénovation n'aurait pas pu aboutir sans une étroite collaboration entre les mandataires et les entreprises régionales ainsi qu'une utilisation de ressources respectant l'environnement.

# Gouvernance

Composé de manière paritaire, le Conseil d'administration comprend 8 membres (4 représentant-e-s des employeurs et 4 représentant-e-s des assuré-e-s). Il constitue l'organe de conduite stratégique de la CPEV.

## Composition au 1er janvier 2023

**Présidente** – Michèle Mottu Stella \*

**Vice-président** – Yves Froidevaux \*\*

**Membre** – Michel Berney \*\*

**Membre** – Lyse Pachoud Haenni \*

**Membre** – Stéphane Delaporte \*\*

**Membre** – Stéphane Gard \*

**Membre** – Fabrice Ghelfi \*

**Membre** – Diana Vonlanthen \*\*

**Secrétaire (hors Conseil)** – Alexandre Bernel

**Secrétaire suppléante (hors Conseil)** – Anne Dietrich

\* représentant-e des employeurs | \*\* représentant-e des assuré-e-s

# Développement durable

La CPEV s'engage depuis plusieurs années dans le domaine du développement durable, que ce soit dans la gestion de son parc immobilier ou dans sa politique de placement. Elle applique diverses mesures qui peuvent être regroupées en 4 axes présentés ici. L'approche retenue a été évaluée par différentes organisations et experts externes. Ces analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la Caisse en matière d'investissement responsable. La CPEV poursuit dans cette voie, tant au niveau de ses placements en valeurs mobilières que dans la gestion de son parc immobilier. A fin 2022, il a été décidé de doubler le rythme de rénovations liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses immeubles, ce qui confirme un engagement fort en faveur de la transition énergétique.

---

Engagement actionnarial

**Dialoguer avec les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).**

---

Intégration ESG

**Prendre en compte des critères ESG dans la sélection et le suivi des placements.**

---

Inclusion

**Investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux ESG.**

---

Exclusion

**Exclure du portefeuille certains titres.**

---

## Contact et information

Vous trouverez de nombreuses informations à l'adresse [www.cpev.ch](http://www.cpev.ch). Sur ce site, vous pouvez également vous inscrire à un Espace personnel en ligne qui vous permet de faciliter vos démarches en lien avec la CPEV.

**N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire!**

### **Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)**

Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél.: 021 348 21 11  
Fax: 021 348 21 69  
[info@cpev.ch](mailto:info@cpev.ch)  
[www.cpev.ch](http://www.cpev.ch)

### **Gérée par**

Retraites Populaires  
Caroline 9  
Case postale 288  
1001 Lausanne  
Tél.: 021 348 21 11  
Fax: 021 348 21 69  
[www.retraitespopulaires.ch](http://www.retraitespopulaires.ch)